

Agression à l'arme blanche

Un tesson de bouteille placé dans l'omoplate gauche de Tsomo

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

LES populations de derrière l'ambassade du Liban et l'Assemblée nationale ont tressé récemment des lauriers aux gendarmes, après l'interpellation, mardi matin à leurs domiciles, de trois jeunes Gabonais, âgés entre 17 et 19 ans, accusés d'avoir agressé un ressortissant camerounais, Galbert Tsomo, en lui plantant un tesson de bouteille dans l'omoplate gauche. Résultat : 16 points de suture. La rafle, effectuée matinalement par des gendarmes de la brigade spéciale de police judiciaire (BSPJ), dans un secteur en proie à une insécurité galopante, est intervenue alors que les agresseurs présumés, Junior Minkoula Massona, son frère Avenaire Massona Bekale et leur ami Lucien Edzang, se présentant comme un étudiant de première année au département de philosophie à l'Université Omar Bongo (UOB), se trouvaient encore dans les bras de Morphée.



Photo : Olivier NDEMBI

La victime, Galbert Tsomo a failli y passer en se vidant de son sang.

cette agression qui a failli lui coûter la vie, Galbert Tsomo explique que le 18 juillet dernier, entre 14 heures et 15 heures, il est assis chez lui, derrière l'ambassade de Chine, lorsqu'il est informé de ce que sa sœur, commerçante de produits braisés derrière l'Assemblée nationale, est en train de se faire malmener par de jeunes gens. A l'origine, une histoire de broche dont elle se sert pour braiser ses aliments, que Avenaire Massona Bekale et Lucien Edzang auraient pris pour vouloir régler des comptes à un ressortissant ouest-africain. Ce dernier aurait accusé les deux jeunes

gens d'avoir fait venir au quartier un policier pour interpellé tous les étrangers en situation irrégulière. Les intéressés, dans un premier temps, nient, puis, décident de punir le "Malien" qu'ils accusent de fausse accusation. Ils infligent donc au malheureux une correction, qu'il ne sera pas près d'oublier. Quitte à lui perforer la peau à l'aide de la broche. Mais la dame, propriétaire de ladite broche, ne souhaitant pas être mêlée à cette affaire, exige la restitution de son bien. Massona et Edzang ne sont pas, hélas, de cet avis. Et pour bien lui faire comprendre qu'elle vient là de commet-



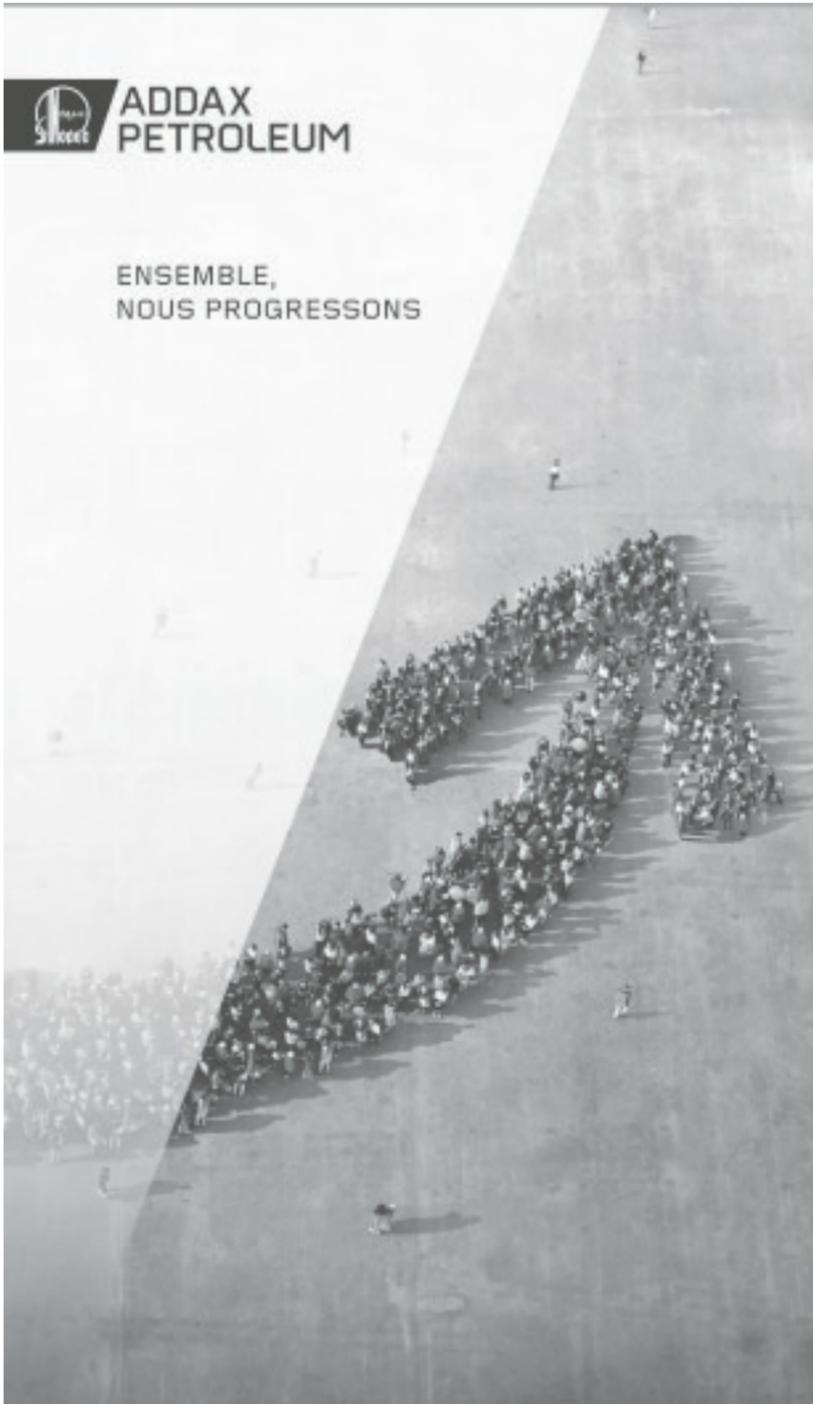
Photo : Olivier NDEMBI

Junior Minkoula Massona, celui qui a planté le tesson de bouteille dans la chair de Galbert Tsomo.

tre un crime de lèse-majesté, les deux garçons l'immobilisent et tentent de lui faire passer un petit sale quart d'heure. C'est à ce moment que la nouvelle parvient aux oreilles de son frère Galbert Tsomo, qui accourt aussitôt pour essayer de comprendre ce

qu'il se passe. Une fois sur les lieux, le ton monte et le Camerounais est malheureusement confronté à l'hostilité des jeunes gens, qui sont désormais au nombre de trois, Avenaire Massona et Lucien Edzang ayant reçu le renfort de Junior Minkoula Massona.

Dans la foulée, des casiers sont renversés au sol et certaines bouteilles cassées. C'est alors que Junior, le dernier venu, se saisit d'un tesson de bouteille et, après une petite course-poursuite, le plante à deux reprises dans l'omoplate gauche de Tsomo. Le mal est si profond que la victime saigne abondamment. Galbert Tsomo est conduit, par la suite, dans une clinique privée située non loin du lieu de l'agression. Et en tout, il aura fallu deux interventions pour qu'il se fasse extraire tous les bris de verre restés dans sa chair, la première équipe médicale en ayant oublié certains dans la blessure. Ce n'est qu'au terme de cette opération que la victime a décidé de déposer plainte à la BSPJ. Puis, très tôt mardi dernier, les éléments de cette unité sont allés cueillir le trio d'agresseurs présumés. Mais de ces trois personnes, seul Junior Minkoula Massona devra répondre devant la justice des coups et blessures volontaires infligés à la victime. Le parquet de Libreville ayant décidé de remettre en liberté Avenaire Massona Bekale et Lucien Edzang.



ADDAX PETROLEUM OIL & GAS GABON

ADDAX PETROLEUM OIL & GAS GABON INC. (appelé ci-après "Addax") opère plusieurs concessions pétrolières au Gabon.

Dans le cadre de la fourniture d'équipements pour les traitements de wax, Addax invite les entreprises intéressées, à déposer leur dossier en vue d'une pré-qualification.

Les trois technologies envisagées sont subdivisées en trois lots ci-dessous :

- A : Tubings isolés
- B : Tubings isolés avec système de chauffage intégré
- C : Traitement chimique en fond de puits afin de réduire/éliminer les dépôts de Wax dans les tubings

Les sociétés pourront souscrire pour tout ou une partie des lots en indiquant clairement leur choix dans leur dossier de pré-qualification. Ce dernier devra comprendre au minimum les pièces et justificatifs suivants :

1. Expérience dans la fourniture des produits/services demandés ;
2. Informations détaillées sur leur personnel et leurs équipements disponibles ;
3. Informations sur leur situation financière: les 3 derniers bilans comptables ;
4. Fiche Circuit;
5. Attestation d'assurance;
6. Certificat d'imposition en cours de validité
7. Attestation pour soumission (CNSS);
8. Statuts de l'entreprise ;
9. Nom et fonction de la personne de contact pour cet appel d'offre ;
10. Toute autre information utile.

Il est à noter que tous les coûts engagés dans la phase de pré-qualification sont à la charge exclusive des sociétés participant à cet exercice. Seules les entreprises pré-qualifiées recevront l'appel d'offres relatif aux prestations sus indiquées. En outre, ces derniers devront s'enregistrer dans le système de gestion des fournisseurs d'Addax (VMS).

Afin d'initier le processus de pré-qualification VMS, les sociétés intéressées doivent s'inscrire par le biais du site internet d'Addax www.addaxpetroleum.com, cliquer sur "Working with us" puis "Become a vendor" et suivre le processus. Les fournisseurs déjà enregistrés sur VMS sont priés de mentionner leur code fournisseur dans leur demande de pré-qualification.

Des informations détaillées sur les services et les équipements recherchés seront fournis dans le dossier d'appel d'offres.

Cette annonce ne constitue pas un engagement de la part d'Addax d'octroyer un quelconque marché à un contractant et/ou à des contractants, sous-contractants ou agents associés. En conséquence, aucune réclamation et/ou demande de compensation à Addax ne pourra être faite auprès d'Addax et/ou à l'un de ses partenaires, de la part des sociétés pré-qualifiées. Addax se réserve le droit, à son entière discrétion, de rejeter tout dossier non conforme sans en fournir d'explication.

DATE LIMITE

Seules les entreprises fournisseurs ayant fourni leurs documents de pré-qualification avant le 29/07/16 à 12h00, date de fin de l'annonce, seront incluses dans le processus de pré-qualification.

Tous les documents de pré-qualification doivent être placés dans une enveloppe cachetée et scellée portant la mention suivante: « demande de pré-qualification pour la fourniture d'équipements pour les traitements de wax » faisant référence à cette annonce, et adressée à :

Directeur de Supply Chain Management
Addax Petroleum Oil & Gas Gabon Inc
BP 452, Zone Industrielle OPRAG, Port Gentil, Gabon